



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M<sup>mes</sup> Marielle Benoit, greffière et Julie Laguë, trésorière.

Le maire donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 4 septembre 2018.

Le maire mentionne que le conseil municipal étudie la possibilité d'embaucher une firme de sécurité pour tenter de contrer le vandalisme et faire appliquer quelques règlements municipaux.

### **Première période de questions**

Trois des vingt-trois personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Tenue des activités d'Halloween le dernier samedi du mois d'octobre.
- Document d'information aux citoyens possédant des maisons mobiles dans le secteur des rues Racine et des Pins.

**2018-469**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

29. Programme de réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement (RIRL) 2018 - Octroi du contrat.

## **Procès-verbaux**

**2018-470**

### **Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 4, 10 et 18 septembre 2018**

Documents : Procès-verbaux des séances des 4, 10 et 18 septembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 4, 10 et 18 septembre 2018 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 4, 10 et 18 septembre 2018.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.



## Réglementation

- 2018-471** ***Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007, H1-121, H1-122 et I1-012) - Avis de motion***
- Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007, H1-121, H1-122 et I1-012)*, non daté.
- M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007, H1-121, H1-122 et I1-012)*, afin d'apporter des modifications aux limites des zones CM-007, H1-121, H1-122 et I1-012.
- 2018-472** ***Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007, H1-121, H1-122 et I1-012)***
- Document : *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007, H1-121, H1-122 et I1-012)*, non daté.
- CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;
- CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;
- Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette
- ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007, H1-121, H1-122 et I1-012)* soit adopté suivant sa forme et teneur.
- 2018-473** ***Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330 - Avis de motion***
- Document : *Projet de Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330*, non daté.
- M. Jean-Yves Boulianne donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330*, afin d'apporter des modifications aux annexes C, D et H.
- 2018-474** ***Dépôt du projet de Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330***
- Document : *Projet de Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330*, non daté.
- M. Jean-Yves Boulianne dépose le projet de *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330* lequel prévoit la modification des annexes C, D et H.



- 2018-475**      ***Règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin du Curé-Godbout - Avis de motion***
- Document : *Projet de Règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin du Curé-Godbout, non daté.*
- M. Jean-Yves Boulianne donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin du Curé-Godbout*, afin d'ajouter une zone où la vitesse sera limitée à 50 km/h.
- 2018-476**      ***Dépôt du projet de Règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin du Curé-Godbout***
- Document : *Projet de Règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin du Curé-Godbout, non daté.*
- M. Jean-Yves Boulianne dépose le projet de *Règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin du Curé-Godbout* lequel prévoit une zone où la vitesse sera limitée à 50 km/h.
- 2018-477**      ***Règlement amendant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham - Avis de motion***
- Document : *Projet de Règlement amendant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham , non daté.*
- M. Vincent Roy donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement amendant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham*, afin de mettre à jour les dispositions du régime de retraite.
- 2018-478**      ***Dépôt du projet de Règlement amendant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham***
- Document : *Projet de amendant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham , non daté.*
- M. Vincent Roy dépose le projet de *Règlement amendant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham* lequel prévoit une mise à jour des dispositions du régime de retraite.

**Administration générale, greffe et affaires juridiques**

- 2018-479**      **Acquisition des lots 4 447 918 et 4 446 716 du cadastre du Québec**
- CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham avait entrepris des procédures d'expropriation du lot 4 447 918 du cadastre du Québec en 2013;
- CONSIDÉRANT que la compagnie Beaulieu Canada, propriétaire du lot à cette époque, avait demandé le retrait de cette procédure, laquelle empêchait une transaction de vente;



CONSIDÉRANT que cette transaction a eu lieu;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec le nouveau propriétaire;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter le don des lots 4 447 918 et 4 446 716 du cadastre du Québec de la compagnie Olymbec development inc.

QUE la Ville de Farnham s'engage à ne pas destiner ces lots à des fins de parcs.

QUE la Ville de Farnham s'engage à ne pas revendre ces lots à des entreprises venant en compétition avec les activités de la compagnie Cannara Biotech inc. ou faisant des usages les empêchant d'obtenir les permis nécessaires à leurs activités.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE la résolution 2018-366 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2018-480**

**Carrefour action municipale et famille - Renouvellement d'adhésion**

Document : Facture du Carrefour action municipale et famille datée du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler le statut de membre de la Ville de Farnham auprès du Carrefour action municipale et famille du 15 septembre 2018 au 14 septembre 2019, au coût de 177,06 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

**Finances municipales**

**2018-481**

**Dépôt sommaire du rôle d'évaluation foncière entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Est déposé le sommaire du rôle d'évaluation foncière entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le total des valeurs imposables au sommaire 2019 s'élève à 869 559 200 \$.

**2018-482**

**Programme d'infrastructures municipales d'eau**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire déposer une demande d'aide financière en vertu du Programme d'infrastructures municipales d'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau et doit respecter toutes les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle.



Il est PROPOSÉ par M Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la firme Tetra Tech QI inc. soit mandatée pour préparer et transmettre, dans le cadre de cette demande d'aide financière, tout document requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et d'en assurer le suivi.

QUE la Ville de Farnham s'engage à respecter toutes les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Farnham s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au Programme d'infrastructures municipales d'eau.

QUE la Ville de Farnham confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au Programme d'infrastructures municipales d'eau.

2018-483

**Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

Document : Courriel du directeur du Service de sécurité incendie daté du 21 septembre 2018.

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des Services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce Règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux Municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le Gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des Services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham prévoit la formation de quatre pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour la formation de quatre pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

**2018-484 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 27 septembre 2018**

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 27 septembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 665 251,88 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 217 830,59 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 27 septembre 2018 soit approuvé.

QUE le compte de dépenses de M. Patrick Melchior soit approuvé.

**2018-485 Travaux de pavage 2018 - Paiement 2**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 20 septembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de pavage 2018 à la compagnie Pavages Maska inc. au montant de 522 171,93 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 50 462,36 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

**2018-486 Travaux de vidange des fosses septiques 2018 - Paiement 3**

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 24 septembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 3 des travaux de vidange des fosses septiques 2018 à la compagnie Enviro<sup>5</sup> au montant de 14 227,01 \$ incluant les taxes.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

**2018-487**

**Construction des rues Angus et Smith - Participation financière**

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 14 septembre 2018.

CONSIDÉRANT que Construction Novard inc. s'apprête à entreprendre les travaux de construction des rues Smith et Angus pour le projet de développement domiciliaire de la Côte du Pacifique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a demandé certaines modifications au projet initial, qui ont eu une incidence importante sur l'ampleur des travaux;

CONSIDÉRANT les décisions similaires prises dans d'autres projets de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement 466 sur les ententes relatives à des travaux municipaux*;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham accepte d'assumer les frais suivants dans le projet de construction des rues Angus et Smith :

- Les coûts liés au surdimensionnement du nouvel égout pluvial de la rue Banks.
- Les coûts liés au surdimensionnement de la nouvelle conduite d'égout pluvial de la rue Aikman.
- La pose du drain de fondation sur la rue Aikman.
- 50 % des coûts relatifs à la mise en place du nouveau ponceau sous la rue Aikman.

QUE ces travaux représentent une somme de 37 393,29 \$, incluant les taxes.

QUE cette disposition fasse partie intégrante de l'entente à intervenir avec le promoteur.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

**2018-488**

**Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand - Aide financière**

Document : Lettre de la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand datée du 11 septembre 2018.

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand reçoit, pour l'année scolaire 2018-2019, trois cent quatre-vingt-six élèves de Farnham;



CONSIDÉRANT que la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand demande une aide financière de 5 \$ par élève;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une somme de 1 000 \$ à la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand pour l'année scolaire 2018-2019.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2018-489**

**Centraide - Campagne de financement**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers, dans le but d'encourager les employés à contribuer à la campagne de financement 2018 de Centraide, de donner, pour chaque versement hebdomadaire fait par les employés, la même somme jusqu'à concurrence de 1 \$ par employé par semaine.

QUE cette contribution soit toutefois d'un maximum de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

## Incendie

**2018-490**

**Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford - Entente d'entraide incendie**

Document : Projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'entente d'entraide incendie à intervenir avec la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

## Ressources humaines

**2018-491**

**Lettre d'entente 19 - Commis aux comptes à payer et au recouvrement**

Document : Lettre d'entente 19 avec les employés cols blancs, datée du 16 août 2018.

CONSIDÉRANT que le poste de commis aux comptes à payer et au recouvrement sera réduit à quatre jours par semaine;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la signature de la lettre d'entente 19 concernant la modification de l'horaire de travail du poste de commis aux comptes à payer et au recouvrement.

QUE cette lettre d'entente soit effective à compter du 15 octobre 2018.





**2018-492 Prolongement de la période de probation de l'employé matricule 0260**

CONSIDÉRANT que l'employé matricule 0260 est entré en poste à titre d'opérateur au Service de traitement des eaux le 11 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que cet employé était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que certains aspects du travail n'ont pu être évalués à l'intérieur de cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de prolonger la période de probation de l'employé matricule 0260 de six mois afin de permettre de terminer son évaluation.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

**2018-493 Démission d'un pompier**

Document : Lettre de M. Mathieu Leclerc Laramée datée du 11 septembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Mathieu Leclerc Laramée, effective le 11 septembre 2018.

QUE des remerciements soient transmis à M. Leclerc Laramée pour le travail effectué à ce poste depuis son embauche.

**2018-494 Création d'un poste de coordonnateur au développement touristique**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 septembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Ville de Farnham reprendra la gestion du marché public;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire accentuer sa présence touristique dans la région;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer un poste de coordonnateur au développement touristique.

QUE ce poste soit à l'essai pour l'année 2019.

QUE ce poste soit un poste syndiqué col blanc.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit rédigée.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE la description de tâches de ce nouveau poste soient adoptée.

2018-495

**Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ - Regroupement Estrie-Montérégie**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de Farnham souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés pour la période 2019-2024;

CONSIDÉRANT que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des Municipalités du Québec dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT que la rémunération prévue au contrat - Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'Union des Municipalités du Québec sont de 1,15 %;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'Union des Municipalités du Québec et le mandat à Mallette Actuaires inc. en conséquence;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long.

QUE la Ville de Farnham confirme ainsi, par les présentes, son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés.

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024.

QUE la Ville de Farnham mandate l'Union des Municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

QUE la Ville de Farnham s'engage à payer à l'Union des Municipalités du Québec des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Farnham durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Ville de Farnham au consultant Mallette actuaires inc., dont la Ville de Farnham joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public.

Que la Ville de Farnham s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.



Que la Ville de Farnham accepte enfin qu'une Municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'Union des Municipalités du Québec mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite Municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

## Traitement des eaux

2018-496

### Regroupement d'achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 7 septembre 2018.

CONSIDÉRANT que les articles 29.5, 29.8 et 573 de la *Loi sur les cités et villes* 14.3 et 14.7 du *Code municipal* permettent la création de regroupements d'achats incluant des Municipalités et des organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire participer à un achat regroupé de produits chimiques servant au traitement de l'eau;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confier le mandat, à la Ville de Bromont, de procéder au nom de la Ville de Farnham, et avec les autres Municipalités et organismes intéressés, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats d'achat concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour un contrat ferme d'un ou deux ans.

QUE la Ville de Farnham s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau.

QUE M. Alain Baril, directeur du Service de traitement des eaux, soit désigné à titre de représentant de la Ville de Farnham pour participer aux réunions du regroupement d'achat et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la Ville de Farnham.

## Travaux publics

2018-497

### Traitement des matières recyclables - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative datés du 19 septembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, une soumission a été déposée comme suit :



Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Sani-Éco inc.	321 930 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour le traitement des matières recyclable, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023, soit octroyé à la compagnie Sani-Éco inc. au prix de 70 \$ la tonne métrique, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-452-10-446.

**2018-498** ***Règlement sur les passages à niveau - Étude de conformité***

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 14 septembre 2018.

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur les passages à niveau*;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le mandat pour l'étude de conformité exigée par le *Règlement sur les passages à niveau* soit octroyé à la firme Les Services exp inc. au montant de 29 000 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-50-411.

**2018-499** ***Plan de déneigement 2018-2019***

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 14 septembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le plan de déneigement proposé par le directeur du Service des travaux publics pour la saison hivernale 2018-2019.

**2018-500** ***Contrats d'entretien préventif des systèmes de chauffage, climatisation et ventilation des bâtiments municipaux***

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 14 septembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la compagnie Réfrigération Leblanc inc. pour l'entretien préventif des systèmes de chauffage, climatisation et ventilation des bâtiments municipaux suivants pour l'année 2019, au coût de 16 663,21 \$, excluant les taxes:



## Bâtiments

Usine de filtration  
Usine d'épuration  
Centre Anicet-Tessier  
Caserne/Poste de la Sûreté du Québec  
Aréna Madeleine-Auclair  
Hôtel de ville  
Marché de la Station Gourmande

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-190-20-522, 02-210-20-522, 02-220-20-522, 02-412-00-522, 02-415-00-522, 02-690-50-522, 02-701-22-522 et 02-701-30-522.

### 2018-501 Livraison du camion porteur - Retard

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 14 septembre 2018.

CONSIDÉRANT que le véhicule devait être livré au plus tard le 8 juillet 2018;

CONSIDÉRANT qu'il a été livré le 22 août 2018, soit avec cinquante jours de retard;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres prévoient une pénalité de 100 \$ par jour de retard;

CONSIDÉRANT que ce retard n'est pas imputable à la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT qu'une proposition avait été faite à l'adjudicataire par la résolution 2018-443;

CONSIDÉRANT que l'adjudicataire a fait une contre-proposition;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ne pas imposer la pénalité de frais de retard, en échange d'un rabais de 2 500 \$ sur le coût de la garantie prolongée de cinq ans ou 160 000 km d'une valeur de 4 026,86\$, incluant les taxes.

QUE la résolution 2018-443 soit abrogée à toutes fins que de droit.

## Planification et aménagement du territoire

### 2018-502 Usage conditionnel - 964, rue Principale Ouest

CONSIDÉRANT l'usage conditionnel autorisé par la résolution 2016-154 le 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT que cet usage conditionnel a été prolongé par les résolutions 2017-199 et 2018-392;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter que la compagnie Acoustix Québec puisse installer une affiche de leur entreprise sur l'immeuble sis au 964, rue Principale Ouest.



QUE cette enseigne devra respecter les dispositions réglementaires en vigueur.

QUE les résolutions 2016-154, 2017-199 et 2018-392 soient modifiées en ce sens.

**2018-503**

**Projet domiciliaire - Secteur de la rue Collins**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2018.

CONSIDÉRANT la demande déposée par les requérants pour un projet de développement domiciliaire constitué de quinze immeubles de six logements, situé sur la rue Collins et son prolongement;

CONSIDÉRANT que le projet nécessite une approbation en vertu du *Règlement 479 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* afin d'encadrer les opérations cadastrales, l'implantation et l'architecture des nouvelles constructions, les aménagements et l'ensemble des travaux requis à l'intérieur des limites des projets de développements résidentiels;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères applicables énoncés au *Règlement 479 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le langage architectural à l'intérieur d'un projet de développement doit former un ensemble cohérent et harmonieux, tant au niveau des formes, des lignes, de la volumétrie, des matériaux, des couleurs et des éléments décoratifs;

CONSIDÉRANT que le tracé de la rue Collins projetée (Constituée du lot 4 354 085 du cadastre du Québec) pourrait être modifié afin de permettre son prolongement sur le lot 4 353 811 du cadastre du Québec situé à son extrémité Ouest;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter :

- Le plan de développement tel que présenté sur le plan projet de lotissement préparé par M. Yves Madore, arpenteur-géomètre (Dossier 24577) en date du 5 septembre 2018.
- Le plan de construction des bâtiments projetés tel que présenté sur les plans préparés par M. Philippe Germain, architecte (Dossier 2017-2277), datés du 17 octobre 2017.

QUE les bâtiments devront respecter les caractéristiques suivantes :

- Bâtiment de trois étages complètement hors-sol.
- Superficie d'implantation au sol d'environ 244 m<sup>2</sup>.
- La toiture sera à quatre versants dont les pentes seront d'environ 4:12.
- L'entrée principale est située dans un décroché au centre de la façade avant du bâtiment.



- Le bâtiment ne comporte aucun mur aveugle.
- L'ensemble des fenêtres seront à battants, de couleur noire en façade avant et blanche sur les autres côtés.
- Le décroché de la façade avant sera recouvert de briques grises, ainsi que le premier 1,5 m au bas des murs sur l'ensemble du pourtour du bâtiment.
- La portion de la façade avant non recouverte de maçonnerie sera recouverte d'un revêtement de bois usiné brun foncé.
- Le revêtement des façades latérales et arrières sera un revêtement de vinyle de couleur grège.
- Les fascias, soffites, colonnes de soutien, escaliers extérieur et garde-corps seront de couleur noire sur l'ensemble du bâtiment.

QUE la présente approbation ne s'applique pas aux propriétés proposées sur les lots « N », « O » et « P » (Tel que présenté sur le plan projet de lotissement préparé par M. Yves Madore, arpenteur-géomètre en date du 5 septembre 2018) en raison d'une éventuelle reconfiguration de l'extrémité de la rue Collins constituée du lot 4 354 085 du cadastre du Québec.

**2018-504**

**Projet domiciliaire - Secteur de la rue Collins - Bassin de rétention**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2018.

CONSIDÉRANT que lors du dépôt de la demande d'approbation du projet de développement, aucun détail n'a été fourni quant aux aménagements proposés pour le bassin de rétention;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 479 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* préconise des ouvrages de rétention intégrant des aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT que le tracé de la rue Collins projetée (Constituée du lot 4 354 085 du cadastre du Québec) pourrait être modifié afin de permettre son prolongement sur le lot 4 353 811 du cadastre du Québec situé à son extrémité Ouest;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les demande de permis de construction seulement lorsqu'un plan d'aménagement paysager sera approuvé pour l'aménagement du bassin de rétention.

QUE la présente approbation ne s'applique pas aux propriétés proposées sur les lots « N », « O » et « P » (Tel que présenté sur le plan projet de lotissement préparé par M. Yves Madore, arpenteur-géomètre en date du 5 septembre 2018) en raison d'une éventuelle reconfiguration de l'extrémité de la rue Collins constituée du lot 4 354 085 du cadastre du Québec.



## Loisirs, culture et tourisme

### 2018-505 Farnham Ale & Lager inc. - Entente - Addenda 1

Document : Projet d'addenda, non daté.

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction de l'article 3 de ladite entente;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'addenda 1 de l'entente avec la Farnham Ale & Lager inc.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

## Représentation

### 2018-506 Croix-Rouge - Grand bal en rouge

Document : Courriel de M<sup>me</sup> Lucille Whissel daté du 19 septembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M. Mario Nareau à assister au Grand bal en rouge de la Croix-Rouge tenu à Granby le 3 novembre 2018, au coût de 195 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-310.

Le maire mentionne qu'aucune information concernant le départ du directeur général ne sera divulguée tant que l'avis légal demandé ne sera pas reçu.

### Seconde période de questions

Trois des dix-neuf personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Largeur des trottoirs de la rue Desnoyers.
- Rues voisines salies lors des travaux de la rue Desnoyers.
- Sacs pour matières organiques.
- Document d'information aux citoyens possédant des maisons mobiles dans le secteur des rues Racine et des Pins.
- Évaluation des propriétés de l'ancien territoire de Rainville.
- Stationnement du terrain de baseball.





### Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels annoncent discutent des sujets suivants :

Nathalie Dépeault et Sylvie Ouellette Journée des aînés du 3 octobre de 13 h à 16 h au Marché de la Station Gourmande.

Daniel Campbell Première partie de la saison de Cuisine action.

Jean-François Poulin Cent vingt portes construites jusqu'à maintenant comparativement à quatre-vingt-dix l'an dernier.

La séance est levée à 19 h 52.

\_\_\_\_\_  
Marielle Benoit, OMA  
Greffière

\_\_\_\_\_  
Patrick Melchior  
Maire